



NOTICE

ESPACE DIRIGEANT

23/05/2025

OUVERTURE SAISON ANTICIPEE

MISE A JOUR LE 23/05/2025

Table des matières

Préambule.....	3
1) Point de départ.....	3
1.1 Les tarifs des instances fédérales à renseigner.....	3
1.2 Une articulation entre les deux saisons sportives.....	3
2) L'affiliation.....	5
2.1 Le parcours classique.....	5
2.2 Le tarif de l'affiliation.....	5
2.3 Le prélèvement.....	6
3) La prise de licence anticipée.....	6
3.1 La prise de licence.....	6
3.1.1 Le renouvellement de la licence.....	6
3.1.2 La saisie d'une nouvelle licence.....	6
3.1.3 La prise de licence depuis l'espace licencié.....	6
3.2 Le prélèvement.....	7
3.3 Cas particulier des paiements par carte bancaire.....	7

Préambule

La Fédération Française de tir à l'arc offre la possibilité à ses structures affiliées de préparer administrativement la saison sportive (1^{er} septembre / 31 août) à partir du 02 juin.

Les clubs auront donc la possibilité de reconduire leur affiliation pour la saison 2026 à partir du 02 juin 2025 puis de prendre leurs licences pour la prochaine saison sportive.

Il s'agit d'une opportunité pour les clubs d'étaler les démarches administratives du début de saison sportive sur une période étendue.

1) Point de départ

1.1 Les tarifs des instances fédérales à renseigner

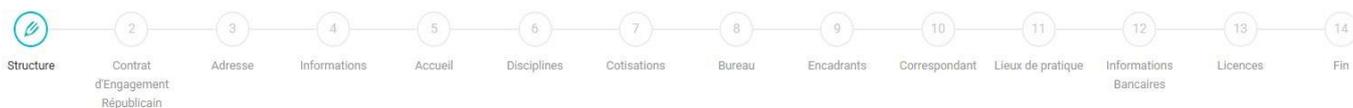
Les clubs ne pourront se réaffilier qu'à partir du moment où les instances fédérales auront renseigné leurs tarifs :

- Le timbre fédéral
- Le timbre du comité régional
- Le timbre du comité départemental

1.2 Une articulation entre les deux saisons sportives

Les clubs pourront donc dès le 02 juin avoir accès à l'interface de la saison en cours ainsi qu'à celle de la saison suivante.

The screenshot displays a web interface for 'Saison 2026'. On the right side, there is a dashboard with several navigation buttons: 'Mon Club', 'Affiliation anticipée' (highlighted with a red circle), 'Saisie Licences', 'Saisie ATP', 'Demande de transfert', and 'Saisie Manifestation'. Below these buttons are three data cards: 'Prise de licences' (25 licenses), 'Nouveaux licenciés' (7 new licenses), and 'Evolution du nombre de licences annuelles' (a line graph showing an upward trend). On the left side, there is a 'Derniers articles' section with three news items: 'Ouverture anticipée de la saison 2026 à partir du 2 juin', 'Emploi : des outils pour vous aider à créer un emploi pérenne', and 'Fin de la campagne PSF pour les clubs et comités départementaux / comités régionaux ultramarins mardi 22 avril à 12h'.



Afin de vous guider dans l'utilisation de ce nouvel outil, une vidéo explicative est à votre disposition en cliquant ici [vidéo explicative](#)

Le processus d'affiliation annuelle nécessite de disposer de plusieurs documents administratifs concernant votre structure :

- Si changement d'adresse de votre siège social (récupéré de modification de sous préfecture)
- Un RIB et un mandat de prélèvement SEPA signé s'ils ne sont pas encore renseignés

Il est également nécessaire de préparer les éléments concernant les licences des membres du bureau qui seront demandés en fin d'affiliation :

- Le formulaire de renouvellement (attention la saisie d'un prénom composé SANS le trait d'union sera interprétée par le Ministère des Sports comme 2 prénoms)

Choix de la structure à affilier

[Redacted]	
Type de structure	Club Unisport
Statut Juridique	Association
Dernière Affiliation	Saison 2025
<div style="display: flex; gap: 5px;"> <div style="background-color: #28a745; color: white; padding: 2px 5px;">0202</div> COMITE REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE </div> <div style="display: flex; gap: 5px;"> <div style="background-color: #dc3545; color: white; padding: 2px 5px;">80000</div> COMITE DEPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT </div>	

Affiliation anticipée pour la saison 2026

Affiliation anticipée

Le nombre de licenciés pris en compte pour calculer votre tarif d'affiliation correspond au nombre de licences actives le jour de votre demande d'affiliation pour la saison prochaine. Une écriture de régularisation sera automatiquement générée lors de l'ouverture de la saison si votre nombre final de licences actives passe un palier d'affiliation.

En procédant à l'affiliation de mon club, je reconnais avoir pris connaissance des statuts de la fédération, des instances déconcentrées dont je dépends ainsi que du règlement intérieur de la F.F.T.A. et notamment son article 9.1 qui précise que la prise de la "licence F.F.T.A. est obligatoire pour tout membre dans un club affilié à la F.F.T.A. ou pour tout membre d'une section Tir à l'Arc lorsqu'il s'agit d'un club omnisport ou affilié à une fédération affiliataire."

Lu et approuvé

[Commencer l'affiliation avec cette structure](#)

Dès lors, vous pourrez effectuer des actions pour la saison 2026 si vous avez encore des licences à saisir par exemple et dans le même temps procéder aux démarches pour le début de la saison prochaine en anticipé (affiliation et prise de licence).

La prise de licence est obligatoire pour le président à l'étape 13 et le système vous proposera de prendre les licences pour le reste des membres du bureau. Si vous ne le souhaitez pas, cliquez sur « saisie de licence ultérieurement »

[Redacted] (55 ans)
Âge pour licence : 57 ans au 31/12/2026 | Trésorier

Licence prise ultérieurement Saisie de licence ultérieurement

Aucune licence saisie.

[Redacted] (52 ans)
Âge pour licence : 54 ans au 31/12/2026 | Secrétaire général Encadrant diplômé

Licence prise immédiatement Saisie de licence ultérieurement

CHOIX DE LA LICENCE

Licence "Adulte pratique en compétition"

CHOIX DES DISCIPLINES

TIR À L'ARC

Aucun surclassement en "Tir à l'arc"

CERTIFICAT MÉDICAL / QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

L'adhérent est majeur(e)

Je certifie que l'adhérent ou son représentant légal a attesté que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative.

Je souhaite ajouter un nouveau certificat médical OU je certifie que l'adhérent ou son représentant légal n'a pas répondu au questionnaire de santé, ou a répondu positivement à une des rubriques du questionnaire de santé.

[Cliquez ici pour télécharger un certificat médical type](#)

2) L'affiliation

2.1 Le parcours classique

A partir du 02 juin et sous réserve du point 1.1, les dirigeants disposant des droits de « gestionnaire » pourront procéder à l'affiliation de leur structure pour la prochaine saison. A l'issue du processus, comme à l'accoutumée, il faudra saisir comme première licence celle de la Présidente ou du Président du club.

2.2 Le tarif de l'affiliation

Le calcul du tarif de l'affiliation s'effectuera de manière définitive au 31/08 de la saison en cours. Si entre le moment de la démarche d'affiliation et la fin de la saison sportive le club a changé de tranche c'est le tarif de la nouvelle tranche qui sera appliqué.

Par exemple, si vous avez 49 licenciés au moment où vous reconduisez votre affiliation le 10 juin, il sera inscrit comptablement un débit de 75€ à votre compte. Si sur la saison 2025 vous saisissez une ou plusieurs licences un complément de 25€ consécutif au changement de tranche sera alors imputé à votre compte pour un prélèvement mi-septembre.

Pour rappel, voici ci-dessous les tarifs de l'affiliation pour les clubs :

- 6 à 19 licenciés : 50€
- 20 à 49 licenciés : 75€
- 50 à 69 licenciés : 100€
- 70 à 99 licenciés : 125€
- 100 à 149 licenciés : 150€
- 150 à 199 licenciés : 175€
- Plus de 200 licenciés : 200€

La primo affiliation est fixée à 50€.

Une fois l'affiliation anticipée saisie, vous pourrez facilement le remarquer grâce à la pastille dans l'onglet « affiliation » qui sera de deux couleurs différentes.

The screenshot shows a web application interface for sports management. At the top, there's a header with a profile picture, a status bar with 'ACTIF' and 'CLUB UNISPORT', and a title 'Affiliation anticipée en cours'. Below the header is a navigation menu with tabs: 'Statistiques', 'Informations', 'Affiliations 2024' (highlighted with a red circle), 'Licences 25', 'Titres ATP 0', 'Transferts', 'Instances', 'Encadrants', 'Droits', 'Accueil', 'Lieux de pratique 3', and 'Listes'. Below the navigation menu is a secondary menu with 'Labels / Certifications 0', 'Commandes', 'Comptabilité 0,00 €', 'Manifestations', and 'Logs'. The main content area is divided into two columns. The left column has 'Correspondance : Au siège de la Structure' with contact details, 'Bureau Exécutif' with roles like 'Président', 'Trésorier', and 'Secrétaire général', and 'Disciplines proposées'. The right column has 'Informations générales' with fields for 'Nom court de la structure', 'Statut Juridique' (Association), 'Adresse du siège', 'Téléphone', 'Téléphone Mobile', 'Téléphone Mobile Secondaire', 'Adresse e-mail', 'Adresse e-mail secondaire', and 'Hiérarchie'. At the bottom right, there are logos for 'Fédération Française de Tir à l'Arc', 'COMITE REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE', and 'COMITE DEPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT'.

2.3 Le prélèvement

Le prélèvement pour les clubs ayant procédé à leur affiliation avant le 31/08 sera effectué le 15/09.

Pour les clubs qui procéderont à leur ré-affiliation entre le 01/09 et le 30/09 le prélèvement se fera le 15/10 et ainsi de suite. Les opérations effectuées sur un mois seront prélevées le 15 du mois suivant.

3) La prise de licence anticipée

3.1 La prise de licence

3.1.1 *Le renouvellement de la licence*

Les clubs pourront procéder au renouvellement des licences sur la nouvelle saison. Nous vous rappelons que toutes les licences prises sont dues. Si la fédération autorise un délai de 48h pour annuler la prise de la licence nous vous incitons à bien vous assurer que votre adhérent a renouvelé son adhésion auprès de vous et qu'il se soit acquitté du montant de l'adhésion auprès de votre structure.

3.1.2 *La saisie d'une nouvelle licence*

Vous aurez aussi la possibilité de créer une nouvelle licence. Outre le point de vigilance sur le paiement de la cotisation, il nous faut vous préciser que la saisie d'une nouvelle licence ne produira ses effets qu'à compter du 1^{er} septembre. L'attestation de licence ne sera possible qu'à partir du 1^{er} septembre 2025.

3.1.3 *La prise de licence depuis l'espace licencié*

Les clubs pourront autoriser la prise d'une première licence ou le renouvellement d'une licence en ligne depuis l'espace licencié pour leurs adhérents. Une fois la démarche effectuée par l'adhérent, le club devra valider la demande depuis l'espace dirigeant.

Le diagramme de progression en haut de la page indique les étapes de la procédure de prise de licence, numérotées de 1 à 14. Les étapes 1 à 7 (Structure, Contrat d'Engagement Républicain, Adresse, Informations, Accueil, Disciplines, Cotisations) sont complétées, tandis que l'étape 7 (Cotisations) est actuellement sélectionnée. Les étapes 8 à 14 (Bureau, Encadrants, Correspondant, Lieux de pratique, Informations Bancaires, Licences, Fin) sont encore à venir.

La capture d'écran ci-dessous montre l'interface de configuration pour la prise de licence. Elle est divisée en plusieurs sections :

- Cotisations et choix de règlement par le licencié** : Une case à cocher est cochée.
- Autorisation de paiement par carte bancaire** : Une zone de texte explique l'autorisation de paiement par carte bancaire depuis l'espace personnel. Les options sont Oui et Non.
- Validation du club *** : Les options sont Automatique et Manuelle.
- Contenu du texte d'engagement de prise de licence** : Une zone de texte pour saisir le contenu de l'engagement.
- Message d'information** : Une barre bleue indique : "S'il est rempli, le/la licencié(e) devra accepter le texte pour pouvoir poursuivre la prise de licence."
- Barre d'outils** : Une barre d'outils standard de traitement de texte (gras, italique, souligné, etc.).
- Texte de l'engagement** : Une zone de texte pour saisir le contenu de l'engagement, avec un message d'aide : "Vous pouvez, si vous le souhaitez, renseigner ce bloc de texte qui apparaîtra uniquement lorsque le licencié souhaitera demander, depuis son espace, une licence dans votre structure."

3.2 Le prélèvement

Comme pour l'affiliation, les clubs qui auront procédé à l'enregistrement de licences (soit en les saisissant soit en les validant dans le cas où la demande est réalisée par le licencié) entre le 10 juin et le 31/08 ne seront prélevés que le 15/09.

Les opérations qui s'effectueront à partir du 1^{er} septembre et jusqu'à la fin du mois ne seront prélevées que le 15/10 et ainsi de suite.

3.3 Cas particulier des paiements par carte bancaire

Pour les clubs qui autorisent le paiement de la cotisation du club depuis l'espace licencié (ce qui suppose un paiement par carte bancaire depuis l'espace licencié par l'adhérent) :

- Le licencié est débité par la fédération ;
- Le club percevra la part de son adhésion le 15 du mois suivant l'opération (par exemple pour un renouvellement par carte bancaire le 17 juin et validé le 19 juin, le club bénéficiera du virement le 15 du mois du suivant) tout comme les structures déconcentrées pour leur timbre ; La fédération conservera son timbre ;

Les paiements par carte bancaire seront donc les seuls flux financiers traités immédiatement notamment pour permettre aux clubs de recevoir rapidement le produit des adhésions.